L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

TURSAUX, No 72, RUE DU CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI MATIN, 7 NOVEMBRE

MUITIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans.

Total des primes dans l'année expirée le 30 sept 1866	$124,180 49
Savoir: Primes d'incendie	$62,380 65
Primes de mer	30,280 21
Primes de rivières	30,618 76 — 124,180 42
En moins: Primes remboursées	2,062 55
Primes non expirées	14,449 99 — 16,512 54
Montant net des primes	$107,664 45
PERTES PAYÉES	
Pertes par l'incendie	$13,288 39
Pertes par mer	14,413 16
Pertes sur les rivières	17,698 38
	$45,391 93
Remboursements	8,930 00
Quinze pour cent de réduction	11,764 72
Taxes et revenus intérieur	6,464 22
Dépenses, loyer et intérêt moins l'intérêt et profits et pertes	18,341 56 — 91,743 56
Bénéfice net	$15,610 82

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets recevables	$17,032 00
Primes en voie de perception	12,322 47
Prêts garantis	4,621 15
Prêts sur hypothèques	15,000 00
Actions de banques et de banques de chemins de fer	64,315 00
Actions de Vallette Dry Dock Company	7,900 00
Actions de Good Intent Tow boat Company	200 00
Actions de la Comp. d'Am. de l'Union	8,215 00
Scrip des Compagnies d'Assurances	17,317 50
Propriété foncière	9,645 0
Trésorerie	30,945 41
Billets de souscription	20,366 62
	$208,280 26

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 15 octobre 1866.

S. MAGNER, notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 9 novembre prochain. Elle a en outre déclaré un dividende scrip de trente trois au tiers pour cent sur le montant net des primes participantes du année expirée le 30 septembre 1866—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir de 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.
A. BALDWIN, Vice-Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS

De la Comp. d'Am. Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

O Bacher	A Baldwin	D P Logan
Chas J Leeds	P Paloski	J Libby
D Boulogny	William Heyl	S Cambon
F H Harris	Alex Marks	A Tarrete
Espenan	D L Kendall	J Dugas
H H Gardner	W B Cooper	G S Diamond
Louis Biele	A Elmer Beder	M J Hanck
A A McGregor	A D Grief	F Gaudnan
J A Richardson	F Eshrede	A Waldstein
C Hopkins	S Hermann	C H Menzies
L P Pothier	E Bordelaie	E F Moisen

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie DE LA LOUISIANE.

Directeurs.

J M Lapeyre	W. S. Mount
J. L. Davidson	L. B Fobler
H J Chaffer	Wm McCulloch
J N Marks	Wm Cowry
F P Schmidt	T. K. Fauvel
Wm Cooper	Anthony Bathbole
W S Pike	Patrice Irwin
Hugh McCord	John C. Bennett
C. L. Field	C. Cavaroc
Gerard Stith	W. C. Nichols

Officiers.

JOHN DAVIDSON	Président.
W. S. PIKE	Premier Vice-Président.
R. W. YOUNG	Deuxième Vice-Président.
L. A. FOURNIER	Trésorier.

W. S. KOONTZ, Avocat.
W. C. NICHOLS, Médecin examinateur.
S. C. POLGER, Agent.

Bureau No 170 rue Grand-rue (Bâtisses Devisées.)

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL $200,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton	W S Pike	Ed Rigaud
E A Tyler	J. W. Zacharie	Alexander Marks
C H Slocomb	A Thompson	C. E. Gleaves
B. S. Footman	W. P. Schmidt	W. B. Schmidt
Geo A. Foothill	Jos. Bernhard	Jas. Robb

Joseph Ellison Président. W. A Pike, Vice-Président
St Clair Dearing, Ag. Gén. W. P. Harper, Sec.

Médecins consultants.

Dr S A Mott, Dr S. Choppin,
Dr O R. Lewenstein, Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Levris, Dr W. C. Stubaba.
G. A. Brooks, Actuaire.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et temporelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurance participante et non participante—Assurance à vie entière—Assurance mixte—Assurance de dotation &c &c tous ont leur place sous d'assurance auprès de la Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits (incontestables.)

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1866	$359,876 49
Primes d'incendie	$180,685 60
Primes de mer	97,420 21
Primes de rivières	74,768 15 — 352,875 46
Moins primes remboursées	4,987 97
Montant en réserve pour risques non expirés	30,620 42 — 35,608 39
Montant net des primes	316,767 17
Pertes payées:	
Pertes par l'incendie	30,866 15
Pertes sur mer	38,832 65
Pertes sur rivières	4,729 24
	76,428 04
Réassurances	11,264 04
Dépenses, intérêt	39,882 27
Taxe et commissions	10,286 97
Scrip (½) d'escompte	20,499 45
Réserve pour pertes non réglées	10,600 00 — 170,061 33
Bénéfice net	146,705 84

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions	$18,000 00
Effets	3,266 63
A par comptes individuels	32,020 77
Prêts sur garanties, sur demande	94,376 00
Prêts sur hypothèques	21,000 00
Garanties de la ville	4,000 00
Garanties des Etats-Unis	12,187 41
En caisse	44,161 04 — 230,000 27

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé:) D. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Assermenté et signé, parderant moi, ce 11 avril A. D. 1866.

(Signé:) PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 9 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 2½ par action est déclaré et sera payé au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

J. H. Hotmer	C. T. Pardue	
F. A. Lolling	H. Zabrisker	
Thos. Sommer	O. H. Kerstendieck	
Geo. Merz	Louis Schwarz	
Chas Bendix	G. L. L. Meyer	
L. F. Sorio	H. Simon	
D. Michel	F. Del Bondio	
August Konig	J. A. Bieller	
Chas. Loeffler	E. Weisenbach	
Julius Hoerner	A. Marks	
F. Fesh	J. J. Wechselberg	
F. M. Zeigler	J. F. Kramer	

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1866	$549,388 42
Savoir:	
Primes d'incendie	$286,272 29
Primes de mer	183,138 70
Primes de rivières	109,977 12 — 549,388 42
En moins:	
Primes remboursées	$ 5,822 72
Primes non expirées	69,142 20 — $ 65,964 92
Montant net des primes	$483,423 50
Pertes payées:	
Pertes par l'incendie	$ 65,667 23
Pertes par mer	164,272 70
Pertes sur les rivières	96,628 62
	$326,568 55
Escompte en faveur des assurés	20,520 42
Taxes et Revenu intérieur	24,242 27
Dépenses, intérêt, etc. compris	32,741 35
Six pour cent d'intérêt sur le script non payé jusqu'en février 1866	27,777 83 — $431,850 42
Réservé pour pertes non réglées	$ 11,277 60

La Compagnie s'intéressant que, dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'assemblée des Directeurs, est élevé, après toutes déductions, bien équilibrant à un capital nominal de $500,000, savoir:

Face en propriétés foncières	$ 65,000 12
Hypothèques sur propriétés foncières	79,919 00
Face en bons de la ville et notes bons	22,720 41
Face en actions de banques et autres actions	122,600 00
Face en scrip des Compagnies d'assurance	136,300 00
Prêts garantis	14,200 00
Billets recevables	60,000 00
Primes en voie de perception	27,321 71
Encaisse	11,512 46
	$ 707,573 61

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 11 avril 1866.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs	A. B. Montgomery
Ant. Cornillon	J. Lemarie
Geo. A. Peoshall	Frank Williams
R. Brugier	Thomas Byrne
Chas Leblanc	John Thornhill
John S. Maxwell	W. A. Vinton
F. Anderson	Hugh McDonald
Alfred Kenny	Wm. M. Prechard
A. Fortuine	John S. Wilson
Gustave W. Dunbar	George Foster
E. F. Beckingnoir	Andrew Sterrett
Hon. N. Hyman	S. B. Peabler
Archd J Montgomery	John Bizon, Jr.
Henry J. Voss	R. Pizzala
K. Magnuson	James Collier
Cesar Weinhart	Rudolph Blue
M. Green	

LA COMPAGNIE NATIONALE DE TELEGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de "Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Northern Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il n'est de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, même pour vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et non de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les nouveaux notes actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le cout de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'impossibilité du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des privilèges que n'a jamais obtenu une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a aucun état permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout trafiquet des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne pourront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci les croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cent un pour cent, avant que la souscription ouvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nile-Orléans. Ceux qui souscriront en option seront placés sur un pied d'égalité avec les originaires et seront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résidant des Etats de l'Alabama, de Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 36, 38 et 39 de la rue Nile-Levée, Nouvelle-Orléans, Lou.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO.,

No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résidant, Daniel Edwards, de ce

6 sept.—S m.t.1 2 1M J S

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57 ..... Carondelet 57

ETNA, DE HARTFORD.

Actif ..... $4,000,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif ..... $1,650,000.

Représentant un capital d'assurance de

$8,650,000.

Risques d'incendie, de rivières et de mer dans 10 sept—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1866, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$613,604 65
Sur les risques de mer	390,764 17
Sur risques de rivières	30,842 62
	Total $1,131,202 23
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1866	$333,347 00
Primes remboursées	28,971 97 — $362,318 97
Montant net des primes à 31 mai 1866	$768,883 15
Pertes payées:	
Sur les risques d'incendie	$271,288 97
Sur les risques de mer	178,948 56
Sur les risques de rivières	45,259 95
	$495,496 48
Taxes	28,012 62
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêts	$436,214 86
Bénéfice net	$277,522 29

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets garantis	$140,017 57
Billets garantis par hypothèques	676,307 20
Billets garantis par nantissements	22,117 72
En caisse	138,476 36
Actions de banques et de chemin de fer	184,200 00
Primes en voie de perception	68,748 8
Bons de la ville	32 000 00
Billets à recevoir	127,154 79
Scrip d'autres Compagnies d'assurances	12,000 00
Bons de la ville, dû et non reconvrés	12,000 00
En caisse	54,974 41
	$1,597,045 31

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans

Assermenté et signé pardevant moi ce 3 juin 1866

PAUL W. COLLENS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, à compter du lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips dans par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton	F Maspero	Pierre Pouts
M Pulz	David McCord, S Z Ker	
Chas Regoty	J J Fernandez	L F Genovese
P S Wills	J Morgan Hall	10 juin

MUITIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DU STAR.

RUE GRANDEDELET No 14.

Montant des primes reçues depuis Février expiré le 31 juillet 1866	$ 68,070 20
Savoir:	
Sur les risques d'incendie	$ 20,805 62
Sur les risques de mer	5,180 41
Sur les risques de rivières	3,970 20 — $ 29,956 23
Moins:	
Partie sur les risques d'incendie	$ 4,381 71
Pertes sur les risques de mer	3,020 49
Pertes sur les risques de rivière	1,079 35 — $ 11,480 55
Frais de bureau, taxes, Revenus, etc., déduction faite du montant en crédit du compte courant	$ 18,376 45
Réassurances	2,204 43
Primes remboursées	200 11 — $ 18,802 69
15 p. 100 alloué aux assurés	$ 10,300 70
Réservé pour risques non expirés	8,065 60 — $ 18,914 90
Bénéfice net	$ 9,156 20
Billets à recevoir	8,282 00
	$ 1,782 20
En caisse	$ 3,800 00
Billets à recevoir	282 22
Scrips d'autres Compagnies d'assurances	3,200 00
Primes en voie de perception	4,977 94
Balance dûe sur des billets de souscription, considérée bonne	75,000 00
	$ 87,720 22
Valeur des actions, portées sur compte courant	$ 89,502 42

Extrait soumis des livres de la Compagnie,

LLOYD R. COLEMAN, président,
CHS. ENGSTFIELD, secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 20 août 1866.

JOHN P. MONTAMAT, Juge de Paix.

La Compagnie d'assurance Mutuelle du Star, en soumettant sous les yeux du public l'état qui précède, a l'honneur d'annoncer en même temps à ses amis que des Lettres de Bilotte de Souscription supplémentaires seront émis en ce moment et se signent rapidement; elle espère que cette souscription portera son capital au chiffre d'environ $200,000 et lui permettra d'agrandir le cercle de ses opérations.

La nouvelle direction désire sérieusement rendre la Compagnie utile et prospère; elle espère que les efforts qu'elle fait dans l'intérêt d'une des plus anciennes institutions de la Nouvelle-Orléans auront l'approbation cordiale et le concours généreux de notre population.

A l'élection qui a eu lieu le 20 juillet 1866, les membres dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

DIRECTEURS:

W. C. C. CLAIBORNE	ARTHUR FORSTALL
ADOLPHE SCHREIBER	S. LAPLACE
FORRESTER DOLMONDE	J. A. BEAUREGARD
CHS. G. JOHNSON	ROBERT M. MOORE
J. P. TODD	R. GERSON
E. L. BRUCE	EDWARD COCHRAN

A une réunion des nouveaux Directeurs, le 17 août 1866, M. LLOYD R. COLEMAN a été réélu président et M. Chs. Engstfield a été réélu secrétaire.

CHS. ENGSTFIELD, secrétaire.

Mount—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun

NILE-ORLEANS, 20 janvier 1866.

DEUXIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nile-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31décembre 1867, savoir:	
Sur les risques d'incendie	$ 103,471 82
Sur les risques de mer	69,849 26
Sur les risques de rivières	25 052 24
	$217,364 72
Plus, les primes non expirées pour 1866	68,865 60
	$284,060 72
Moins, les risques non expirés pour 1867	$ 68,615 60
Primes remboursées pour 1867	2,555 00
	$ 69,914 60
Montant net des primes le 31 déc. 1867	$221,650 07
Pertes payées dans la même période	
Sur les risques d'incendie	$101,641 22
Sur les risques de mer	58,841 76
Sur les risques de rivières	25,023 24
	$185,506 22
Taxes	28,000 00
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêts	$146,202 94
	$359,508 22
Bénéfice net	$277,522 29

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets garantis	$140,017 57
Billets garantis par hypothèques	676,307 20
Billets garantis par nantissements	22,117 72
En caisse	138,476 36
Actions de banques et de chemin de fer	184,200 00
Primes en voie de perception	68,748 8
Bons de la ville	32 000 00
Billets à recevoir	127,154 79
Scrip d'autres Compagnies d'assurances	12,000 00
Bons de la ville, dû et non reconvrés	12,000 00
En caisse	54,974 41
	$1,597,045 31

Le tableau ci-dessus est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 22 mai 1866.

PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs des certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant net des primes nettes dans l'année expirant le 30 avril 1866. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, sans taxe du gouvernement.

THOS. A. ADAMS, Président.
SAMUEL KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

John Watts	C. T. Burdecks
Samuel S. Newman	F. H. Foley
Wm. Edwards	A. G. Ogden
F. Simms	A. Thompson
Geo Phelps	

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1866.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1866:

Primes d'incendie, dans l'année	$288,152 28
" de rivières " "	94,622 20
Primes de rivières " "	177,004 62
	$559,779 10
Total net des primes	$467,604 22
Pertes payées de l'incendie, payées et demandées	$ 80,800 62
Pertes de mer	67,904 66
" de rivières	56,972 67
Taxes payées	28,816 54
Payé—réassurance et compte courant	69,162 20
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escomptes, etc.	67,822 62
	$360,459 10
Bénéfice net	$94,285 1

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets recevables	$ 97,401 26
Prêts sur bons et hypothèques	60,345 25—102,020 62
En caisse	$184,277 24
Prêts garantis par actions non demandés	60,000 00—$127,277,24
Prêts garantis par actions, à terme	$21,200 00
Propriété foncière	75,000 00
Scrip d'autres compagnies en compte de scrip	46,000 00—$121,272 4
Bons remboursés de la ville	$30,000 00
Bons de la ville	28,200 00
Actions de Banques et autres	158,227 19—$216,417 19
Compte pour bons de la ville, dûes	$4,400 00
Dû pour primes et sur voie de perception	41,630
	$779,814 6

En comptant possédée dépositaire

Billets comptantes, actions et bons	$434,262
Compte de scrip fortifié	7,000
Intérêts non réclamés	$97,000 20

Le tableau qui précède est une copie exacte faite en livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 22 mai 1866.

PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nile-Orléans. Ceux qui souscriront en option seront placés sur un pied d'égalité avec les originaires et seront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résidant des Etats de l'Alabama, de Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 36, 38 et 39 de la rue Nile-Levée, Nouvelle-Orléans, Lou.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO.,

No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résidant, Daniel Edwards, de ce

6 sept.—S m.t.1 2 1M J S

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57 ..... Carondelet 57

ETNA, DE HARTFORD.

Actif ..... $4,000,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif ..... $1,650,000.

Représentant un capital d'assurance de

$8,650,000.

Risques d'incendie, de rivières et de mer dans 10 sept—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1866, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$613,604 65
Sur les risques de mer	390,764 17
Sur risques de rivières	30,842 62
	Total $1,131,202 23
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1866	$333,347 00
Primes remboursées	28,971 97 — $362,318 97
Montant net des primes à 31 mai 1866	$768,883 15
Pertes payées:	
Sur les risques d'incendie	$271,288 97
Sur les risques de mer	178,948 56
Sur les risques de rivières	45,259 95
	$495,496 48
Taxes	28,012 62
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêts	$436,214 86
Bénéfice net	$277,522 29

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets garantis	$140,017 57
Billets garantis par hypothèques	676,307 20
Billets garantis par nantissements	22,117 72
En caisse	138,476 36
Actions de banques et de chemin de fer	184,200 00
Primes en voie de perception	68,748 8
Bons de la ville	32 000 00
Billets à recevoir	127,154 79
Scrip d'autres Compagnies d'assurances	12,000 00
Bons de la ville, dû et non reconvrés	12,000 00
En caisse	54,974 41
	$1,597,045 31

Le tableau ci-dessus est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans

Assermenté et signé pardevant moi ce 3 juin 1866

PAUL W. COLLENS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, à compter du lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips dans par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton	F Maspero	Pierre Pouts
M Pulz	David McCord, S Z Ker	
Chas Regoty	J J Fernandez	L F Genovese
P S Wills	J Morgan Hall	10 juin

ANNONCES PARISIENNES, Publiées par M. H. GAILLARDET, No 8 PASSAGE SAULNIER, PARIS.

(M. HENRI GAILLARDET, successeur de Saulnier, à Paris, est seul dépositaire de nos annonces publiées ci-dessus.)

Aucune réponse ne sera donnée directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.

ROB BOYVEAU-LAFECTEUR.

Le Rob Boyveau-Lafecteur, préparé avec le plus grand soin, est bien supérieur à tous les sirops dépuratifs, tels que le Salsepareille, etc. (formule du docteur Boyveau-Lafecteur). Il purifie le sang, rétablit la santé, et rend à l'odorat, le Rob est recommandé par les médecins de tous les pays pour guérir les

DARTRES, ULCERES, SCROFULES, ACRES, GALLES DÉGÉNÉRÉES, SCORBUT.

Toutes maladies provenant d'une cause interne, n'ont à tort qu'on cinq les guérir par une médication externe.

On peut ajouter au Rob Boyveau-Lafecteur, a été approuvé par l'Académie de Médecine, par un décret de l'an XIII et forme à la matière de France en 1798 et 1799; en 1836, il a été approuvé en Belgique, par le ministère de la guerre, par le service sanitaire de l'armée belge et en dernier lieu, il a été officiellement inscrit pour tout l'empire de Russie. Ce Rob guérit surtout les maladies désignées sous les noms de printanières, scrofuleuses et vénériennes. Ces dernières espèces survivent quelque fois vingt ans après les premiers symptômes qu'un ancien traitement guérit.

Le Rob Boyveau-Lafecteur est parmi les véritables spécifiques connus, et il est le seul qui ait été approuvé par l'Académie de Médecine et Dr, et par spécialement indiqué dans les

GRAVELLE, TENEURS BLANCHES, GASTRO-ENTÉRITE, HYPOCRISIE, OPHTALMIE.

RULES FOR RATING LETTERS, &c.

1. In the United States and British North America—Letters exchanged with the United Kingdom of Great Britain and Ireland, or addressed to British Colonies and foreign countries, for transmission in the open mail via England, are charged with United States and British postage, at a single rate for each half ounce or fraction thereof, the same as domestic letters.

In the case of letters to be forwarded in the British mail for transmission from England via Marseilles, the French postage is rated at 5 cents the quarter ounce, except on letters for Java, China, Labuan, Borneo, Japan, the Sandwich and Philippine Islands, which are rated at 8 cents per half ounce, and except, also, on letters for Syria and Tunis, by French mail, when the single French rate is 12 cents per quarter ounce.

2. In the United States and French Mail.—Letters in the mail to France are to be charged with single rate of postage, if not exceeding the weight of one quarter ounce—double rate if exceeding a quarter, but not exceeding half an ounce; and so on, an additional rate being charged for each quarter ounce, or fractional part of a quarter ounce.

The rates by "French mail" are in fabvit destination, except the following places, viz: Aden, Batavia, Ceylon, China, cities of Turkey in Europe, except as herein mentioned, "via Austria," the frontier of Turkey and Austria; to Aden, East Indies, Ceylon, China, and other countries via Suez, the ports of the Indies, or of the sea of China to which the English packets ply, and to places beyond seas, or other than those designated the limit is the port of arrival in the country or destination.

3. In the Mails to Prussia, or to Belgium—Letters in the United States and Prussian closed mails, and in the mails exchanged with Belgium are charged with single rate of postage if not exceeding half an ounce in weight, double if exceeding half an ounce, but not exceeding an ounce; quadruple rate if exceeding an ounce, but not exceeding two ounces; and so on, for greater weights, charging two rates for every ounce or fractional part of an ounce over the first ounce. As this scale of proportion differs from that followed in respect to domestic letters, great care is required to prevent mistakes.

4. In the Mails to Bremen, or to Hamburg, addressed to the German States, &c. when sent via Bremen or Hamburg, and letters addressed to the British North American Provinces, are rated in the same manner as domestic letters, one rate being charged for each half ounce or fractional part of half ounce.

General Directions.—Postmasters should be careful where the postage is prepaid, to collect the proper amount. They should be particular to notice the route indicated on the envelope of letters, and to collect postage accordingly. Letters mailed at some offices, marked "via England," or "via Prussian Closed Mail," for a German State, are frequently taken upon the disapprovement of Bremen, rates, and there marked "via Bremen," at Prussian closed rates, &c.

Source of Transmission, Etc.

To prevent mistakes at the exchange offices it is desirable that the particular routes by which letters are to be forwarded from the United States to Europe, should be distinctly written on the covers. Letters for transmission in the open mail to England, should bear the direction "open mail via England;" if for transmission in the Prussian mail, they should be directed, "via France in Prussian closed mail;" if for transmission in the closed mail to Belgium, they should be directed "via Prussian closed mail;" and if for transmission by the New York and Hamburg line to Hamburg, they should be directed "via Bremen," "via Hamburg."

It is important that letters addressed to Germany and other European countries, via Bremen, where the single rate per quarter ounce is 21 cents, should be plainly marked to be sent via France; otherwise they may be placed in the open mail to Liverpool by United States packet, the 21 cent rate per half ounce being also chargeable on letters thus forwarded.

THE NATIONAL TELEGRAPH COMPANY.

A new enterprise to be know as the National Telegraph Company has been organized with valuable franchises conferred by a recent act of Congress, for the purpose of establishing Trunk lines of Telegraph on all the principal railroads and mail routes in the United States. The stock is to be issued upon the same principle as that of the Merchants' Union Express Company, which recently commenced operations. The design is to interest the entire business community in the enterprise. This is done not so much to dispose of the stock as it is to secure the business of the country through which the lines pass.

The Capital is to be

$10,000,000

In 100,000 Shares of the par value of

$100 Per Share.

But the actual amount to be paid in Cash is

$35 PER SHARE.

And this amount is to be paid as follows: One per cent at the time of subscribing, and no more, until the entire capital has been subscribed, and then on calls of 5 per cent, made by the Board of Directors; instalments not to exceed five per cent per month. When thirty-five per cent of the par value of the shares has been paid, certificates of stock will be issued. This will give the Company a paid up

Cash Capital of $3,500,000,

Which will be sufficient to duplicate lines to all, or n